

Problème entre héritiers

Par **perplexe57**, le **15/05/2019** à **17:51**

Bonjour,

Ma grand-mère est décédée en Novembre 2018, ma mère est héritière directe, puis ses neveux leur père étant décédé. Ils semblent douter des montants du compte courant de ma grand.mere

Ils ont été fouiller chez elle arguant quand 2015 elle avait plus de sous sur le compte qu'au moment de la déclaration de succession .Maman ne sait pas d'ou ils sortent cette affirmation.

J'ai lu qu'ils pouvaient à juste titre demander les relevés de compte mais uniquement pour l'année du décès à savoir donc novembre 2017 à 2018

Ma question est la suivante ont ils la possibilité de voir les années précédentes ce que ma grand mère faisait de son argent et en demander des comptes ?

Merci de votre aide, J'ai essayé d'être le plus clair possible

Bien cordialement

Par **youris**, le **15/05/2019** à **18:08**

bonjour,

votre grand mère avait-elle donné procuration de son compte bancaire à quelqu'un ?

avant de demander à la banque, il est peut-être possible de retrouver ses relevés de compte.

je ne crois pas qu'il existe un délai pour demander à la banque les relevés de banque, chose que peut faire le notaire en charge de la succession, si un notaire a été saisi, mais cela peut être payant.

mais il faudra que les demandeurs prouvent leurs qualités d'héritiers par un acte de notoriété établi par un notaire.

